

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CL30

présenté par
Mme Regol, M. Amirshahi, M. Iordanoff, Mme Balage El Mariky et M. Duplessy

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	1 400 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	1 400 000 000	0
TOTAUX	1 400 000 000	1 400 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à aider les SIS à investir dans des camions-citerne feux de forêt (CCF) afin d’atteindre l’objectif d’une flotte de 10 000 CCF sur l’ensemble du territoire d’ici 2030 comme le demande la FNSPF, et ce pour être capable de faire face aux conséquences du réchauffement climatique, qui va notamment étendre à tout le territoire le risque incendie que connaissait déjà le Sud du pays.

Le coût d’un CCF étant estimé à 280 000€ par véhicule, l’amendement propose par conséquent un transfert de crédits de l’action 04 “Police des étrangers et sûreté des transports internationaux” du programme “Police nationale” vers l’action 13 “Soutien aux acteurs de la sécurité civile” du

programme “Sécurité civile” à hauteur de 1,4 milliard d’euros, soit environ 5000 véhicules, sachant que ces sommes permettront à la fois de renouveler certains camions vieillissants et d’accroître la flotte globale.

Nous demandons par ailleurs au Gouvernement de lever le gage.